

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DAE 203** Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association A Suivre (10e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association A Suivre et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association A Suivre.

Article 2 : Une subvention de 60 000 euros est attribuée à l'association A Suivre, domiciliée 22, rue du Buisson Saint-Louis (10e) Paris (SIMPA 19665 / 2016\_08127) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, rubrique 95, nature 6574, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**